

Vie plus

Partenaire et tellement plus

CAPITALISATION VIE PLUS



La Capitalisation au service de la diversification

Elle permet tout à la fois de valoriser un capital, de se constituer une épargne à la fiscalité avantageuse et de percevoir des revenus réguliers.

Plus spécifiquement, les contrats de capitalisation multisupports ont pour atouts supplémentaires leur souplesse et leur performance sur le long terme.

De ce point de vue, peu de stratégie est nécessaire pour rendre attrayant un contrat qui l'est déjà par nature.

Et pourtant, nous l'avons agrémenté d'options performantes et d'un fonds en euros séduisant.



LE CONTRAT DE CAPITALISATION, UNE EXCEPTION AU SEIN DE LA FISCALITÉ FRANÇAISE



- Vous êtes soumis à l'ISF : l'administration fiscale tolère aujourd'hui que vous ne déclariez que la **valeur nominale**. Les plus-values sont ainsi totalement exonérées d'ISF.
- Quel que soit votre niveau d'imposition, **les arbitrages ne sont pas fiscalisés**.
- En cas de retrait partiel ou total, la fiscalité sur les plus-values et intérêts capitalisés sur un contrat de capitalisation est dégressive :

Avant 4 ans : imposition sur le revenu ou Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) de 35 %*

De 4 à 8 ans : imposition sur le revenu ou Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) de 15 %*

Après 8 ans : imposition sur le revenu ou Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) de 7,5 %*(1)

* Fiscalité applicable au 01/01/2007 et hors prélèvements sociaux

(1) Applicable seulement au-delà d'un abattement de 4600 euros pour une personne seule ou 9200 euros pour un couple marié.

- **CAPITALISATION VIE PLUS** peut également faire l'objet d'une donation, à tout moment.

- Enfin, en cas de décès du souscripteur, le contrat **CAPITALISATION VIE PLUS** fait partie de la succession. Les héritiers bénéficient automatiquement de l'option fiscale permettant d'accéder au régime fiscal nominatif.

Pour plus de détails fiscaux, reportez-vous à l'annexe juridique jointe.



DE PRESTIGIEUSES SIGNATURES A PORTEE DE MAIN



- AXA IM PARIS
- BFT GESTION
- BNP PARIBAS AM
- CHOLET DUPONT
- DNCA FINANCE
- ECOFI INVESTISSEMENTS
- EDMOND DE ROTHSCHILD AM
- EXANE SAM
- FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
- FIDELITY GESTION
- FORTIS INVESTMENTS
- IXIS ASSET MANAGEMENT
- KBL FRANCE
- LAZARD FRERES GESTION
- OFI ASSET MANAGEMENT
- RAYMOND JAMES AMI
- RICHELIEU FINANCE
- ROUVIER ASSOCIES
- SG ADEQUITY
- SOCIETE GENERALE AM (SGAM)
- TOCQUEVILLE FINANCE SA

Ce que contient votre dossier CAPITALISATION VIE PLUS :

- Les Conditions Générales de CAPITALISATION VIE PLUS, incluant 2 annexes,
- Le livret financier et votre sélection financière vous permettant d'appréhender les objectifs des OPCVM listés,
- La demande de souscription,
- L'annexe à la demande de souscription.



Afin de traiter votre dossier dans les meilleurs délais, vérifiez qu'il est bien complet et comporte :

- La demande de souscription intégralement complétée et signée.
- L'annexe à la demande de souscription, signée.
- Si vous choisissez d'effectuer des versements programmés, veuillez à compléter l'autorisation de prélèvement et nous joindre le RIB ou RIP correspondant.
- Enfin, veuillez joindre le chèque correspondant au montant initial de votre souscription, ainsi que la copie recto verso de votre pièce officielle d'identité.

Notre adresse postale :
SURAVENIR
Relations Clientèle Vie Plus
Tour Franklin
TSA 33033
92919 Paris La Défense Cedex

○ De la Souplesse pour la quiétude ...

Parce que l'un des tous premiers luxes est de pouvoir choisir en toute occasion, **CAPITALISATION VIE PLUS** a été conçu avec l'orientation principale de vous laisser une vraie liberté de gestion.

- Les versements sur **CAPITALISATION VIE PLUS** sont, au choix, libres (versements complémentaires réalisables à tout moment) et /ou programmés.

A noter : Les contrats à versements libres permettent de bénéficier de l'antériorité fiscale du premier versement, sous réserve de son acceptation par l'Assureur.

- Vous changez quand vous le souhaitez l'orientation financière de votre investissement à travers un large choix de supports financiers et ce, gratuitement une fois par an, avec un minimum de 1500 euros par unité de compte.

- Votre épargne est disponible et liquide à tout moment sans aucune pénalité (retrait partiel ou total).

- Vous réalisez à tout moment des économies sur les droits d'entrée des fonds.

...Des options pour vous laisser la latitude ○

A votre disposition, des options pour façonner le placement qui vous ressemble...

Ces options vous offrent la possibilité d'orienter au plus près votre épargne selon vos souhaits :

1 - Arbitrage à seuil de déclenchement

2 - Arbitrage sur alerte à seuil évolutif (autrement appelé "Stop loss relatif")

ARBITRAGES PROGRAMMÉS

Vous voulez bénéficier du dynamisme de la bourse malgré votre aversion au risque ?
Optez pour la sécurisation automatique de vos plus-values.

Vous craignez de perdre une partie de votre capital ?

L'option arbitrage sur alerte à seuil évolutif vous permet de stopper une tendance baissière :
vous sélectionnez vous-même le pourcentage en deçà duquel votre épargne valorisée ne doit pas aller.

Même si ces choix sont personnels, nous vous conseillons de les retenir avec avis et en présence de votre Conseiller.

○ La Multigestion pour l'amplitude

CAPITALISATION VIE PLUS, c'est un contrat riche de plus de 550 fonds choisis parmi des signatures prestigieuses.

Investi dans différents supports financiers en unité de compte, **CAPITALISATION VIE PLUS** offre un accès privilégié aux marchés financiers.

Plus de 70 Sociétés de Gestion composent cette sélection minutieuse.

CAPITALISATION VIE PLUS, c'est un accès facilité aux styles de gestion les plus experts et les plus pertinents... et un tour d'horizon par toutes les zones géographiques.

La Multigestion, c'est pouvoir ainsi disposer de différentes expertises au sein d'un même contrat tout en se gardant la possibilité de changer d'avis en cours de route en arbitrant sur un autre savoir-faire.



Retrouvez toute l'information VIE PLUS sur notre site Internet :
www.vieplus.fr

Cachet du Conseiller

Partie non contractuelle du document

VIE PLUS, filiale de SURAVENIR dédiée aux CGPI : Tour Franklin - TSA 33033 - 92919 PARIS LA DEFENSE Cedex.

SURAVENIR : Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST CEDEX 9 -
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 276 628 270 euros
Société mixte régie par le code des assurances / SIREN 330 033 127 RCS Brest.
Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (61 rue Taitbout - 75009 PARIS)